



2023-71

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 juin à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,
Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT,
Thierry SOLEILHAC, Bernadette PELISSIER, Roland SEUX,
Sébastien GAGNE.

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Danièle VALLERY qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 26/06/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN





COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME, Raymonde HABOUZIT

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Roland SEUX, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Thierry SOLEIHAC, Sébastien GAGNE

Absents ayant donné pouvoir

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h30

15 présents + 4 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 3 juin 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
3. Rénovation du Centre Socio-Culturel : validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) et de l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre
4. Pôle santé : validation de l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre
5. Demande de subvention pour équipements sportifs de proximité
6. Approbation de la convention avec Meygalit
7. Epicerie : participation communale pour travaux
8. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 15
- Majorité des membres en exercice : 19

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme VALLERY Danièle, Mme PAUZON Christiane, Mme JOUVHOMME Sabine, Mr SOLEILHAC Thierry.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Mr LHOSTE Patrice

Élection des délégués et des suppléants

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante :

- Liste BLAVOZY 2023, composée de :

Délégués :

1. Mr Franck PAILLON
2. Mme Danièle VALLERY
3. Mr Michel BEGON
4. Mme Laëtitia PRADINES
5. Mr Serge ABOULIN

Suppléants :

6. Mme Christine SIMON
7. Mr Christian GIRARD
8. Mme Christiane PAUZON

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Liste BLAVOZY 2023 : 19 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, M. le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste BLAVOZY 2023 : 5 sièges de délégués et sont élus :

1. Mr Franck PAILLON
2. Mme Danièle VALLERY
3. Mr Michel BEGON
4. Mme Laëtitia PRADINES
5. Mr Serge ABOULIN

Élection des suppléants

Après avoir déterminé le quotient électoral pour l'élection des suppléants, et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, M. le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste BLAVOZY 2023 : 3 sièges de suppléants et sont élus :

1. Mme Christine SIMON
2. Mr Christian GIRARD
3. Mme Christiane PAUZON

3. Rénovation du Centre Socio-Culturel : validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) et de l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

3.1. APD

Plusieurs réunions d'échange avec l'architecte ont permis de finaliser l'APD, avec quelques ajustements par rapport aux plans initiaux :

Salle des fêtes : rajout de barres pour l'éclairage et spots sur estrade, transfert d'une porte face au bar diminution, réorganisation des sanitaires pour augmenter le rangement

Salle d'activités : déplacement des rangements, dont un en longueur pour ring de la boxe
Chaque salle dispose de son accès et de ses sanitaires indépendants.

Salle des carriers : réduction des sanitaires, modification des rangements, modification espace cuisine (porte accès au bureau de direction)

Hall d'entrée : espace de convivialité avec coin kitchenette et bar, bureau accueil (fermé par une porte coulissante) et bureau directrice à l'arrière et 2 salles de réunions accessibles depuis le hall (utilisation par assistante sociale notamment), 3 marches pour accéder à la salle de cinéma Couloir un peu plus étroit qu'actuellement et différence de plafonds car gaines de ventilation.

Christiane PAUZON précise qu'une réflexion sera à conduire sur la mise en place d'écrans au lieu Possibilité de fermer l'accueil par porte coulissante.

Franck PAILLON présente les photos-montage : salle des fêtes avec coin bar, plafond réalisé en linteaux avec éclairage incrusté dans ces linteaux, suspensions pour éclairage vers la scène

Murs : linteaux jusqu'à mi-hauteur et plein en bas pour éviter dégradation à hauteur des tables, cimaises pour accrocher tableaux quand exposition (permet aussi de couper la hauteur des linteaux du bardage : visuel plus artistique)

Raymonde HABOUZIT demande si le dessus du bar sera également en bois comme sur la photo : le bois sera à éviter car entretien difficile pour ce type d'utilisation, à préciser lors de la consultation des entreprises.

Carrelage au sol grands carreaux 60x60 avec joints fins

Salle de projection : diminuée en nombre de places, inversion des sièges par rapport à l'implantation actuelle, accès PMR par l'arrière.

Serge ABOULIN demande si les sièges existants seront conservés. CINE VELAY a en effet posé la question lors du dernier CA, en précisant que s'ils sont remis, se posera le problème du plan incliné.

Franck PAILLON répond que la consultation des entreprises comprendra, dans le lot menuiserie, la possibilité de rénovation des sièges. Mais il sera gardé la possibilité de mettre en place un marché spécifique au mobilier, en fonction du résultat de l'appel d'offres. Le changement des sièges est de l'ordre de 20 à 25000 euros donc à voir pour un lot mobilier avec sièges, tables et chaises, et sono à exclure du dossier travaux.

Sachant qu'on optimise les subventions de la région et de l'état, celle du département pourrait être consacrée au mobilier du centre socio culturel.

Pour rappel, la subvention du département (CAP 43) alloue 3 x 60 000 €, 120 000 € consacrés à l'aménagement des abords du pôle santé et 60 000 € à demander, donc, sur le mobilier du CSC.

Pour la question de CINE VELAY sur le plan incliné, Franck PAILLON précise que si les fauteuils actuels sont remis, des pièces en bois seront posées pour permettre la contre pente.

Roland SEUX demande, dans l'hypothèse de sièges neufs, la possibilité de revendre les sièges encore en état ? A voir à l'ouverture des plis au niveau des couts.

Christian GIRARD précise que pendant les travaux, le matériel de projection doit être stocké ailleurs et qu'il doit être mis en marche une fois par mois. Pour ce faire, il devrait être installé à St Didier en Velay.

Serge ABOULIN demande si des caméras de surveillance sont prévues ? Effectivement, elles le sont, ainsi que tout le câblage pour la sono (mais pas la sono en elle-même) qui ferait partie du lot mobilier.

Validation de l'APD :

Tranche 1 : 1 044 842.40 € HT avec intégration du changement des projecteurs du gymnase vieillissant (certains déjà remplacés)

En effet, Michel BEGON précise que deux projecteurs ont déjà été remplacés. Le cout total de remplacement du matériel s'élèverait à 20 000 euros, plus des ampoules consommatrices d'énergie qui coutent 300 euros, d'où l'intérêt d'intégrer ce matériel dans le marché.

Franck PAILLON rajoute que les luminaires seront remplacés mais pas le câblage qui sera à déposer lors de la réalisation des travaux du gymnase

Tranche 2 : 532 000 € HT (gymnase)

Rappel des Subventions :

DSIL 418 000 €,

Région : 352 000 €, soit : 770 000 euros

Reste à charge : 274 853 € + honoraires maîtrise d'oeuvre

Objectif : la vente du lotissement les rives de la sumène doit permette de couvrir, en partie ce reste à charge.

Franck PAILLON précise que le conseil doit se prononcer sur la validation de l'APD sur la tranche 1 relative au rez-de-chaussée du Centre Socio Culturel. L'ADP de la tranche 2 n'est pas validé, le montant estimatif reste donc à 460 000 € HT (montant initial de la consultation). Ne sachant pas la date de réalisation de la tranche 2 relative au gymnase, elle ne sera facturée qu'à 50% (compte tenu du travail déjà réalisé par la maitrise d'oeuvre) et suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Sébastien GAGNE demande si de nouvelles subventions pourront être demandées sur la tranche 2 ? Oui au niveau de l'état, voir pour la région.

Patrice LHOSTE fait préciser que les subventions sont liées sur une base de 1 000 000 € (1^{ère} tranche) et pas 1 500 000 € (deux tranches) ?

Franck PAILLON rappelle que l'Etat s'est d'abord basé sur la 1^{ère} estimation à 700 000 € mais réactualisation des prix possible compte tenu de l'inflation (à la suite d'interrogation DGCL)

La DSIL est importante car liée aux économies d'énergie lié à l'isolation thermique.

Planification des travaux : février jusqu'à octobre 2024, période la moins dérangeante pour le fonctionnement du CSC (décision prise qu'il valait mieux fermer le centre et aller vite plutôt qu'il soit à moitié ouvert à moitié fermé, solution difficilement gérable)

Raymonde HABOUZIT questionne sur le chauffage : actuellement au gaz, il est lancé une consultation pour une étude de faisabilité géothermie : comment dimensionner cet outil et étude des économies qu'on peut faire avec pour objectif d'intégrer la géothermie sur l'ensemble du bâtiment (CSC, centre de loisirs et crèche). Cette étude intègre le 1^{er} forage.

Michel BEGON précise que cette étude est obligatoire, demandée par l'ADEME qui subventionne par le biais du contrat chaleur géré par la CAPEV

Pour répondre à la question de Christiane PAUZON, les forages installés ne seront pas à refaire, à terme.

Patrice LHOSTE demande si, lors de la période de février à octobre et la fermeture du centre, des salles pourraient être disponibles avant au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Cela ne sera pas possible.

Christiane PAUZON et Delphine MOURLEVAT travaillent sur l'organisation des activités du centre pendant la fermeture. Pour certaines, elles pourront se délocaliser sur l'école. Une phase de discussion est en cours pour voir à utiliser une salle du centre de loisirs pour certaines activités adaptées à ce type de salle. Il faudra également se soucier de la boxe car à part gymnase ou dojo pas d'autre possibilité.

Christine SIMON précise qu'il ne faudrait pas que la boxe parte de la commune, compte tenu notamment du nombre de licenciés.

En conclusion il faudrait que les travaux soient bien finis en octobre pour permettre les locations de fin d'année car il est important de garder les rentrées financières pour pouvoir financer les activités

Christine SIMON demande l'état d'avancement de l'EVS : il est en cours de finalisation.

Vote APD tranche 1 : unanimité.

3.2. Avenant à maîtrise d'oeuvre

Tranche 1 : 1 044 852.40 € HT

Tranche 2 : 460 000 € HT (l'APD de la tranche 2 n'ayant pas été validé, cette tranche reste sur le montant initial de la consultation)

Nouveau montant du marché de maîtrise d'oeuvre : 112 863.94 € HT

Tout le monde est unanime pour souligner les bons échanges avec l'architecte Laurent JOUVE, restant toujours à l'écoute et qui avance efficacement

Vote avenant : unanimité

Franck PAILLON souligne la situation un peu compliquée à venir avec trois gros marchés réalisés presque simultanément : pôle santé, rénovation du CSC, aménagement des abords du centre bourg. Il conviendra peut-être de solliciter plus de conseillers municipaux pour la partie technique pour un bon suivi des chantiers, sachant qu'un référent par chantier sera désigné (Michel BEGON, Christian GIRARD...), la partie administrative sera assurée par Agnès ALEXANDER la partie financière par Serge ABOULIN.

4. Pôle santé : validation de l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

L'estimation APD validée par le conseil municipal est à 1 420 370 €. Il convient donc de modifier le montant de la rémunération en tenant compte de cette estimation (estimation initiale du programme : 680 000 € HT)

Le taux est à 9.5 %, soit une rémunération à 141 935.15 € HT.

La négociation suggérée par Sébastien GAGNE n'a pas abouti pour la réactualisation du taux de rémunération mais la mission complémentaire OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination du chantier) reste sur sa valeur initiale de 7000 €.

La remise des offres se terminait aujourd'hui. Les offres ont été transmises pour analyse à la maîtrise d'oeuvre

Au vu des 1ers éléments : Un peu au-dessus de l'estimation mais reste raisonnable (à condition de garder les moins disant)

Tous les lots ont eu une réponse.

Roland SEUX évoque la différence de taux entre les deux maîtrises d'œuvres (7.5 % pour la rénovation du CSC contre 9.5% pour le pôle santé)

Franck PAILLON répond qu'il s'agit d'aménagement intérieur pour le CSC alors qu'il s'agit de la, restructuration bâtiment pour le pôle santé, donc deux chantiers différents.

Michel BEGON rajoute que ce sujet a été évoqué à la SEM SPL DU VELAY qui a constaté les taux de MOE dans le bâtiment à + de 10% actuellement.

Patrice LHOSTE indique qu'on est à l'équilibre financier.

Franck PAILLON répond que le résultat de la subvention du fonds vert n'est encore pas connu, de même que le montant espéré.

Il conviendra également d'intégrer les CEE (17 000 euros perçus pour l'école)

Vote avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre : unanimité

5. Demande de subvention pour équipements sportifs de proximité

Dans le cadre de la protection des berges de la sumène au niveau du lotissement du pont de sumène et notamment des bâtiments de la zone d'activités, il est projeté de dévier la sumène sur les anciens terrains de tennis et de hand. Il est alors opportun de demander des aides pour la construction d'un terrain multisports dans l'objectif de proposer un nouvel équipement sportif suite à la suppression de ceux-ci.

Les nuisances sonores induites par ce nouvel équipement font qu'il conviendrait de son installation sur le site de Panassac, n'ayant ainsi pas d'impact sonore sur les habitations. Cela permettrait également une visibilité plus importante sur les utilisateurs.

Le bureau d'études AB2R a rencontré Michel BEGON et Christian GIRARD sur place et comme l'avait évoqué Patrice LHOSTE, il y a un petit espace, qui permettrait de placer un terrain multisport de 12mx24m à l'angle du terrain stabilisé et de l'espace de piquenique mais qui ne toucherait pas aux gros arbres (allée de frênes),

Michel BEGON précise que l'idée est de ne pas amputer le stabilisé (ou juste de 2 ou 3 m), sans talus trop conséquent et sans préjudice sur la végétation (limite communale en fonds de talus)

Cet équipement peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du plan 5000 terrains de sports pour les jeux olympiques (jusqu'à 50% de subvention, sachant que la région subventionne aussi)

Sol proposé : moquette un peu épaisse lestée au sable, voir si le hand peut jouer sur cet équipement (voir celui de Chaspinhac), pas de plateforme en enrobé.

Ne sera pas attribué à une association, en gestion libre, il faut juste contractualiser avec une association pour la subvention.

Patrice LHOSTE précise qu'à Chaspinhac, l'équipement est installé vers les maisons. Pour limiter l'impact sonore, certains matériaux ont donc été évités. Même si le projet pour Blavozy est à l'écart des habitations, il serait bien de limiter l'impact sonore. Il se renseignera plus sur les matériaux utilisés.

Roland SEUX demande s'il n'y aura pas trop de mouvements de talus ?

Michel BEGON répond non car talus significatif plus haut, mais pas à l'endroit du placement. Seul le fossé drainant de l'eau sera à décaler mais pas à buser et permettra de récupérer les ruissellements sur le talus.

Sébastien GAGNE demande si, avec la sécheresse de l'an dernier, il y aurait possibilité de récupérer des subventions qui permettrait une récupération de l'eau avec une cuve de récupération

Michel BEGON pense que non, la zone étant argileuse à priori

Patrice LHOSTE évoque la difficulté de l'accès, notamment par rapport aux mobylettes

L'intégration sur site à venir par AB2R (photo montage) permettra de mieux visualiser le projet et ses potentiels accès.

Vote : unanimité

6. Approbation de la convention avec Meygalit

Michel BEGON expose le travail réalisé chaque année par convention avec Meygalit, entreprise d'insertions, qui vient compléter l'équipe technique municipal notamment pour les gros travaux de printemps, et à l'automne, la taille des massifs.

Le travail réalisé est à la demande, organisation d'une année à l'autre, travail plutôt répétitif. Tout ce qui est mécanisable est fait avant leur passage par le service technique, Meygalit intervenant après avec la main d'oeuvre nécessaire et le matériel adéquat pour affiner le travail.

Le service est utilisé entre 12 et 15 journées par an.

Par ailleurs, et pour limiter les travaux de tonte, des moutons ont été mis en pâture au cimetière et des chevaux, le long de la sumène.

La prestation de Meygalit s'élève à 390 € la journée (380 l'an dernier) avec mise à disposition de plusieurs salariés et du matériel. Cela soulage le travail du service technique, l'équipe de Meygalit intervenant en nombre et de manière efficace. On note une bonne satisfaction des prestations réalisées.

Vote convention avec Meygalit à 390 € la journée : unanimité

7. Epicerie : participation communale pour travaux

La commune est sollicitée par l'épicière pour les baies vitrées coté ouest qui réchauffent fortement les denrées alimentaires. Elle veut poser un film réfléchissant qui permet d'arrêter les rayons du soleil, pour un cout de 1232 euros HT (Ce film restera à demeure)

Franck PAILLON propose une participation de la collectivité à hauteur d'un mois de loyer gratuit (417.40 € HT soit 1/3 de la somme). L'épicière a par ailleurs sollicité une aide de la région qui permet une prise en charge d'1/3 chacun (commune, région, épicière)

Vote : unanimité

8. Divers

8.1. Commerces de proximité

Michel BEGON explique que le service développement économique de la CAPEV va mettre en place, à partir de septembre, un dispositif d'aide aux commerçants proximité : les investissements menés par eux pour réduire la consommation d'électricité, pour optimiser les chauffages, etc... vont pouvoir bénéficier des contrats de chaleur, au même titre que les collectivités. Les commerçants seront contactés et informés de ce dispositif par la CAPEV.

8.2. samedi 17 juin 2023 : kermesse de l'école, tous les conseillers sont invités à 11h30 au vin d'honneur, repas champêtre ensuite pour ceux qui le veulent (repas sur réservation)

Michel BEGON indique également que les 17 et 18 juin aura lieu la course régionale vtt, samedi avec les jeunes jusqu'à 13 ans, adultes le dimanche, vu avec l'APE, organisation calée.

Denis CLAMENS précise que ce même jour a lieu la finale de foot de la coupe de la Haute-Loire à 17h00 Blavozy-Monistrol au stade du Viouzou à Espaly st marcel.

8.3. Samedi 1^{er} juillet 2023 : inauguration terrain synthétique à 19h00 (réunion demain pour l'organisation)

8.4. Vogue les 23, 24 et 25 juin 2023

Vendredi : soirée danse musette et apéritif avec le hand

Samedi : pain des chasseurs, boxe en fin d'après-midi, animation auprès des jeunes par Betty et Jeff, repas par le cercle bouliste, concours de boule, retraite aux flambeaux avec banda et animation pendant le repas, feu d'artifice, soirée disco

Dimanche : repas par le foot, tournoi de Sixt

Michel BEGON a rencontré Mr VARGA pour l'installation d'auto-tamponnantes : difficile de trouver un emplacement adéquat du fait des dimensions (21mx12m) et du dénivelé de la place. Ne donnera surement pas suite, à réfléchir une autre année avec des auto plus petites

8.5. Distribution du bulletin municipal : le week-end avant la vogue, imprimé mercredi après-midi en mairie

8.6. Investissements :

Michel BEGON tient à préciser qu'au niveau du renouvellement de matériel, une faucheuse d'accotement a été acquise, avec reprise de celle actuelle. Était également prévu le remplacement de la petite saleuse qui va derrière le tracteur. Or se pose le problème de la tondeuse amazone qui nécessite des travaux sur la transmission et moteur hydraulique. Les roulements ont été remplacés mais les moteurs sont à remplacer. La perte de puissance et de rendement nécessite de remplacer 4 moteurs au lieu des deux prévus initialement (1700 ou 1800 €) et les pompes pour un montant total de 3600 € environ. L'investissement sur la saleuse est donc reporté à l'an prochain.

Pour information, une tondeuse neuve vaut 60 000 euros

8.7 Circulation :

Michel BEGON explique qu'il est régulièrement interpellé par les gens sur les vitesses excessives sans que la commune y remédie. Il serait donc judicieux de s'équiper d'un radar pédagogique mobile et se rendre compte des vitesses.

Roland SEUX évoque la possibilité d'installer des écluses provisoires ? Une sera faite route de st germain

Raymonde HABOUZIT signale également la vitesse excessive au rond-point de champas

Par ailleurs le radar en place ne fonctionne plus, la batterie est à changer

Cout du radar : voir si on peut se faire sponsoriser

Patrice LHOSTE demande un marquage au sol par peinture au niveau du Garay pour éviter que les gens aillent tout droit sans respecter les véhicules venant en face.

Roland SEUX évoque le muret à refaire après le pont blanc : ce serait fait en juillet par Paul GRANGIER

Patrice LHOSTE rappelle que la fontaine devant la mairie n'a plus d'eau : c'est un problème avec la pompe.

Roland SEUX rajoute également le problème avec la prise vers cette fontaine qui ne fonctionne plus : changement ampérage fait mais ne fonctionne toujours pas, à régler.

8.9 Schéma départemental de la lecture publique :

Christiane PAUZON fait part de la réunion à laquelle elle a assisté avec Valérie LAHONDES à Chadrac. L'assemblée départementale a élaboré le schéma départemental de la lecture publique pour les années futures, un nouveau conventionnement de l'ensemble des médiathèques est à venir. La Directrice de la bibliothèque départementale a présenté les objectifs et les moyens : actualiser la politique de la lecture publique, partager la lecture publique avec la population, usages numériques, spectacles à disposition des médiathèques, formations. Une charte départementale va être mise en place (les bénévoles doivent être assurés par la collectivité), mise à disposition d'imprimantes 3D et de personnel pour faire leur programmation, acquisition de brodeuses numériques, mise en place d'une vidéo sur la Haute-Loire, Altitech : l'adhésion à la médiathèque vaut adhésion à Altitech qui donne droit à 5 fims par mois, à des livres, à des revues à de la musique, mise en place d'une numérisation du patrimoine altiligérien, mise à disposition des musées numériques (15 tablettes à disposition des médiathèques).

Danièle VALLERY remarque que ce dispositif est très intéressant car on veut voir les grands musées.

Christiane PAUZON indique que la réunion s'est conclue sur des échanges entre les intervenants sur les tarifs, le fonctionnement, ect...

Danièle VALLERY demande comment se situe notre médiathèque dans l'échelle de valeur. Christiane PAUZON répond que la médiathèque est très bien placée par rapport à la moyenne nationale, voire la meilleure du département, en fonction des normes par rapport à la surface, à la population, aux heures d'ouverture, etc...

8.10. Bilan PEDT : Danièle VALLERY tient à remercier élus qui ont pu se libérer le 30 mai pour la réunion sur le PEDT et sur le périscolaire, réunion intéressante car découverte de ce qui se faisait ailleurs, pas mal d'échanges entres les participants.

8.11. Jobs jeunes : opérations lancé mercredi, à ce jour 10 jeunes, répartition faite entre les services.

8.12. Moustique-tigre : Christian GIRARD a reçu des demandes d'info sur le moustique tigre présent chez une personne. Il lui répondu que l'information à ce sujet est faite sur illiwap, site commune et Facebook mais la personne ne consulte pas ces sites. Insérer une info dans le bulletin municipal de juin et voir pour diffuser par mail pour ceux dont on a l'adresse.

8.13 Moulin de Barette : Christine SIMON demande l'état d'avancement du projet de cession du Moulin de Barette ? Pas d'avancées significatives à ce jour.

8.14. Eclairage terrain de pétanque
Michel BEGON explique que le terrain de pétanque était jusqu'alors raccordé à l'éclairage public. À la suite de la réduction de ce dernier, les rencontres qui terminent le soir à 23 heures ne pouvaient plus se tenir. De plus l'éclairage en place était obsolète, avec des projecteurs fonctionnant mal. Le service technique a donc procédé à la désolidarisation de l'éclairage du terrain de pétanque avec l'éclairage public. Un compteur est installé sur le terrain de boules, le terrain est correctement éclairé et peut être géré directement par les utilisateurs, qui ont vivement remercier pour ce travail.

8.15. DAB : Le Distributeur Automatique de Billets du Crédit Agricole est à nouveau en service depuis une semaine. L'information a été faite sur Facebook, la rajouter sur Illiwap

Fin de la séance à 20h54

Signatures :
Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance
Patrice LHOSTE